



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3976

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : École nationale supérieure de cinéma et de multimédia CinéFabrique - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement - Attribution d'une subvention pour le projet Tu m'auras pas !

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-3976**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **École nationale supérieure de cinéma et de multimédia CinéFabrique - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement - Attribution d'une subvention pour le projet Tu m'auras pas !**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Présentation de la CinéFabrique

La CinéFabrique, école nationale supérieure de cinéma et de multimédia, a ouvert ses portes en septembre 2015. Elle propose un parcours de formation de 3 années et 5 départements : scénario, production, image, son et montage. La formation débouche sur le diplôme de l'école. Elle est aussi sanctionnée par une licence professionnelle dans le cadre d'une convention avec l'Université Lumière Lyon 2.

Le Président de la CinéFabrique est Philippe Vayssettes. Le président d'honneur est le cinéaste mauritanien Abderrahmane Sissako. Le directeur de l'école est le cinéaste Claude Mouriéras.

La vocation première de l'école est d'offrir une formation de haut niveau à des jeunes issus de la diversité dans une volonté marquée de mixité sociale, avec un modèle qui se revendique alternatif aux grandes écoles de cinéma existantes (FEMIS, Louis Lumière et écoles privées).

Ce parti pris intervient en réaction à un constat connu qui, malgré des évolutions progressives, reste d'actualité : les écoles supérieures d'enseignement artistique sont encore trop souvent réservées à une minorité issue d'un milieu social privilégié et uniforme. Des jeunes n'ayant ni le bagage académique pour réussir les concours de ces écoles, ni les moyens financiers pour assumer le coût des frais de scolarité des écoles privées, restent souvent à la porte des carrières artistiques. Outre l'inéquité d'accès constatée, cette situation renforce une certaine standardisation de la création qui ne peut refléter, comme elle le revendique cependant, la diversité du monde.

Chaque année, à l'issue d'un concours national, 30 élèves intègrent l'école, dans des promotions constituées à parité hommes-femmes (1 200 candidats se sont présentés à la session 2018 de l'examen d'entrée). Chaque modalité de l'ingénierie de recrutement a été travaillée et pensée pour s'ouvrir à une diversité de parcours et de profils, et pour maintenir cette ambition de diversité. Plus de la moitié des élèves de la CinéFabrique sont boursiers.

Une étudiante issue de la 1^{ère} promotion (2015-2018) a remporté cette année le prix du court-métrage de la Cinéfondation de Cannes, remis pendant le festival par la réalisatrice Claire Denis. C'est la 1^{ère} fois depuis la création de ce prix en 1998 qu'il est attribué à un réalisateur français.

L'école développe, en outre, une classe préparatoire pour des élèves boursiers et différentes actions culturelles sur le territoire : ateliers d'éducation à l'image dans les établissements scolaires (REP et REP+), centres sociaux, etc.

Le budget de fonctionnement de la CinéFabrique est d'environ 3 M€. Son financement est assuré par différents partenaires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes (725 K€ en fonctionnement et 100 K€ en investissement), le Centre national de la cinématographie et de l'image animée (725 K€), d'autres partenaires publics (100 K€), la collecte de la taxe d'apprentissage et des activités de formation (800 K€), les sociétés civiles de redistribution des droits des artistes SACD et SCAM (300 K€) et des partenaires et mécènes privés (350 K€).

II - Les locaux et le projet d'aménagement

1° - Contexte

Hébergée ses 2 premières années dans les locaux du Centre de formation d'apprentis (CFA) de la Société d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR) à Lyon 3°, l'école est aujourd'hui implantée dans l'ancien lycée Martin Luther King (3 et 5 rue Communieu, Lyon 9°), locaux qu'elle a investis provisoirement à la fermeture du lycée (conventionnement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes), avec quelques aménagements minimum à même de permettre aux étudiants de suivre leur parcours d'apprentissage dans des conditions acceptables.

Le principe d'une implantation sur un site pérenne à définir, dans des locaux neufs ou rénovés, avait été inscrit par l'État et la Région en 2015 dans le contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 (un montant de 7,5 M€ avait alors été estimé sans que le lieu d'implantation définitif soit alors connu, dont 2 M€ de l'État, 2,5 M€ de la Région et 3 M€ restant à trouver).

La CinéFabrique a créé une Société civile immobilière (SCI) pour mener le projet de réhabilitation de ses locaux, la SCI Cinesauvage.

Le choix d'une implantation définitive sur le site de l'ancien lycée Martin Luther King étant aujourd'hui acté, une mise à disposition du foncier et du bâti situés 3 et 5 rue Communieu à Lyon 9°, par la Métropole de Lyon au profit de la SCI Cinesauvage, doit être réalisée en amont de l'aménagement des locaux. Cette mise à disposition interviendra à titre onéreux et avec transfert des droits réels, selon un montage immobilier en cours d'étude, qui fera l'objet d'une décision prochaine de la commission permanente.

2° - Enjeux pour la Métropole

Le rayonnement et l'attractivité internationale de l'offre d'enseignement supérieur artistique du territoire métropolitain, et la volonté de permettre à des personnes représentatives de toute la diversité sociale de la population d'accéder à cette offre, sont des enjeux clés pour la Métropole.

La Métropole est en outre engagée dans le soutien à la filière de l'image sur son territoire, par différentes modalités d'intervention:

- le soutien à la diffusion, notamment à travers l'Institut Lumière et plus particulièrement le Festival Lumière,
- la dynamique de réseau autour d'un pôle d'excellence dans le domaine de l'image et des industries créatives avec le Pôle PIXEL à Villeurbanne,
- le soutien à la sensibilisation des publics et l'éducation à l'image (dispositif Collèges au cinéma, classe culturelle numérique OnTourne, etc.).

La Métropole souhaite dans ce cadre soutenir l'implantation sur son territoire d'un établissement d'enseignement supérieur artistique dans les domaines du cinéma et du multimédia, porteur d'un projet ambitieux permettant à une diversité de profils d'accéder aux métiers du cinéma.

3° - Présentation de l'opération et budget prévisionnel

Le programme de cette opération prévoit des locaux pour la CinéFabrique qui s'étendront sur 4 849 m² répartis sur 3 bâtiments (ancien lycée et 2 bâtiments annexes), avec :

- la restructuration et la surélévation des ateliers de l'ancien lycée pour créer des salles spécialisées (plateaux de tournage, studios d'enregistrement, salles de cinéma),
- la reprise de l'enveloppe du bâtiment de l'ancien lycée pour améliorer le confort thermique,
- la restructuration intérieure du bâtiment de l'ancien lycée (salles, circulations, accessibilité personne à mobilité réduite -PMR-, aménagement de box de montage, etc.),
- la réhabilitation des 2 bâtiments annexes (espaces de résidences, coworking, logements),
- l'aménagement des espaces extérieurs (espace végétalisés, mobilier).

Le budget prévisionnel global de l'opération, qui se déroulera de 2019 à 2026, est de 15 018 866 € HT.

La subvention de la Métropole au profit de la SCI Cinesauvage, d'un montant de 1 000 000 €, intervient dans le cadre de la 1^{ère} phase d'aménagement des locaux, dont le coût prévisionnel est estimé à 5 500 000 € HT (reprise et surélévation des ateliers, mise en accessibilité et réhabilitation de l'un des bâtiments annexes), et porte sur la construction, l'aménagement et les frais de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage.

La répartition du budget affecté à cette 1^{ère} phase est la suivante :

Dépenses d'investissement	Montant (en € HT)	Recettes d'investissement	Montant (en €)
travaux	4 323 900	État/ Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	2 000 000
actualisation et aléas	432 390		
études complémentaires	25 943	Région Auvergne-Rhône-Alpes	2 500 000
honoraires maîtrise d'œuvre	562 106		
assurance dommage et ouvrage	69 182	Métropole de Lyon	1 000 000
bureau de contrôle	86 479		
Total	5 500 000	Total	5 500 000

Le calendrier prévisionnel de ce projet est le suivant :

- étude de programmation : 2^{ème} semestre 2019,
- études avant-projet sommaire/avant-projet détaillé : 2^{ème} semestre 2019 et 1^{er} semestre 2020,
- lancement des travaux : mi 2020,
- fin de la 1^{ère} phase des travaux : fin 2021.

III - Le projet "Tu m'auras pas !"

1° - Contexte

La CinéFabrique, en concertation avec l'Académie de Lyon, a mis en place depuis la rentrée 2016, un dispositif d'éducation à l'image auprès de 300 collégiens de la Métropole (13 classes issues de 5 collèges classés Réseaux d'éducation prioritaire -REP- : Brossolette à Oullins, les Iris et Jean Jaurès à Villeurbanne, Longchambon et Victor Grignard à Lyon 8^e) intitulé "Tu m'auras pas !".

"Tu m'auras pas !" a pour but de donner à ces collégiens des instruments d'analyse face aux images, aux discours et aux pratiques véhiculées sur internet, en analysant les procédés formels et discursifs, en comprenant progressivement les mécanismes à l'œuvre, en visualisant comment ce qui se joue au collège peut exister aussi dans la sphère sociale ou personnelle, et comment ces processus peuvent être mis en œuvre intentionnellement. Il participe dans le même temps de la formation des étudiants qui se confrontent ainsi, tout au long de leurs trois années de parcours d'études professionnelles aux techniques et enjeux de la médiation et de la transmission.

Ce dispositif, qui se déploie durant 3 années consécutives, permet de suivre et travailler avec les mêmes collégiens en 5^{ème}, en 4^{ème} et en 3^{ème}. Encadrés par les 30 étudiants de 2^{ème} année de la CinéFabrique et par des professionnels référents, les collégiens effectuent un travail autour de l'utilisation des images et du son. Sont abordés en 5^{ème} la fabrication d'une rumeur, en 4^{ème} la théorie du complot, et en 3^{ème} le film de propagande.

Le coût annuel de fonctionnement de ce projet pour la période 2016-2019 était de 100 000 € de crédits de fonctionnement. Il a été mis en place avec le soutien de la Fondation de France, dans le cadre du fonds "Ensemble face au terrorisme" lancé en novembre 2015, dont la vocation était de soutenir durant 3 années des actions permettant de développer l'esprit critique des jeunes face aux médias et aux raccourcis véhiculés par les réseaux sociaux (à l'échelle nationale, 7 projets ont été soutenus de 2016 à 2019). Les principes d'intervention de la Fondation de France ne lui permettent pas de renouveler de manière pérenne son soutien. Cependant, au regard de la qualité de ce projet et compte tenu de l'intérêt de la Métropole, la Fondation de France a cette année fait le choix de rester présente parmi les financeurs.

2° - Enjeux pour la Métropole

Le projet "Tu m'auras pas !" est une action emblématique dont l'ambition rencontre les objectifs d'inclusion sociale poursuivis par la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre croisée de plusieurs de ses politiques publiques (culture, éducation, numérique éducatif, développement durable, politique de la ville, etc.).

Face au rapport extrêmement fort qu'entretiennent les adolescents à l'image et aux réseaux sociaux, la Métropole souhaite soutenir ce projet qui ambitionne de travailler sur ce lien en prenant appui sur la dimension artistique du cinéma, en agissant dans la durée (suivi d'une cohorte d'élèves de la 5^{ème} à la 3^{ème}).

3° - Programme pour l'année 2019-2020

La CinéFabrique propose à la Métropole et ses partenaires (Ministère de la Culture - DRAC Auvergne Rhône-Alpes, Ministère de l'Éducation Nationale - Académie de Lyon, Fondation de France) de reconduire ce projet pour une nouvelle cohorte de 350 élèves, soit 14 classes (dont 2 classes de SEGPA), issues de 6 collèges implantés sur des territoires relevant de la politique de la ville (Georges-Brassens à Décines Charpieu ; Lucie Aubrac à Givors ; Victor Grignard à Lyon 8^e ; Pierre Brossolette à Oullins ; Jean-Jaurès et Les Iris à Villeurbanne). Pour cette nouvelle étape du projet, la CinéFabrique associe l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT), en intégrant des étudiants en dramaturgie pour former des binômes avec des élèves des 2 écoles lors des interventions, et aller ainsi plus loin sur les questions d'écriture et de mise en scène des images.

Dans le cadre du dispositif de soutien aux investissements des établissements d'enseignement artistique du schéma métropolitain des enseignements artistiques, la Métropole a attribué, par délibération du Conseil n° 2019-3877 du 4 novembre 2019, un soutien de 30 000 € relatif à l'acquisition de matériels qui vont notamment permettre la réalisation de ce projet.

4° - Budget prévisionnel de fonctionnement du projet "Tu m'auras pas !" pour l'année 2019-2020

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
personnel permanent	30 525	État (DRAC - Ministère de l'Éducation Nationale - Académie de Lyon)	25 000
personnel Intervenant	43 428	Métropole de Lyon	50 000
frais de réalisation	12 050	Fondation de France	25 000
frais de communication, restitution et diffusion	7 000	Autres	1 233
frais administratifs et frais de mission	8 230		
Total	101 233	Total	101 233

Il est donc proposé au Conseil :

- de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement, dans le cadre de l'installation de la CinéFabrique à Lyon, d'un montant de 1 000 000 € au profit de la SCI Cinesauvage,
- de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 50 000 € au profit de l'association CinéFabrique pour la mise en œuvre du projet "Tu m'auras pas !" ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la participation de la Métropole à l'opération d'installation de la CinéFabrique à Lyon 9^e,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 000 000 € au profit de la SCI Cinesauvage,

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association CinéFabrique pour l'organisation du projet "Tu m'auras pas !" auprès de 350 collégiens de la Métropole,

d) - les conventions à passer entre la Métropole et la SCI Cinesauvage et l'association la CinéFabrique, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P33, à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P33O7396 pour un montant de 1 000 000 € TTC en dépenses selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 € en 2020,
- 500 000 € en 2021.

4° - Le montant à payer, soit 1 000 000 €, sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 204 - opération n° 0P33O7396.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 50 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3063A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.